

## PRIX DES FORFAITS BRANCHEMENT TAHITI NORD

Type de branchement	Type de forfait	Montant HT	Montant TTC
Branchement aérien	BRANCHEMENT AERIEN MONOPHASE Sans poteau, avec coffret façade	62 471	70 592
	BRANCHEMENT AERIEN PROVISOIRE Branchement aérien de chantier y compris l'intervention de dépose	106 948	120 852
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Sans poteau, avec coffret façade	70 637	79 820
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE PROVISOIRE Sans poteau, avec coffret façade, y compris dépose	82 041	92 706
	BRANCHEMENT AERIEN Avec poteau et coffret façade	244 980	276 827
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec poteau et coffret façade	209 772	237 042
	BRANCHEMENT AERIEN Avec 2 poteaux et coffret façade	312 413	353 026
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec 2 poteaux et coffret façade	335 034	378 588
Branchement aéro-souterrain	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, sans poteau et avec coffret sur socle	105 490	119 204
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, sans poteau et avec coffret encastré	88 566	100 080
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec poteau et avec coffret sur socle	242 933	274 514
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec poteau et avec coffret encastré	226 009	255 390
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	366 689	414 358
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec 2 poteaux et avec coffret encastré	350 346	395 891
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, sans poteau et avec coffret sur socle	134 151	151 591
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN DOUBLE Ligne < 35 ml, sans poteau et avec coffret sur socle	153 564	173 528
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, sans poteau et avec coffret encastré	102 390	115 701
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec poteau et avec coffret sur socle	271 409	306 692
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec poteau et avec coffret encastré	239 795	270 968
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	395 785	447 236
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec 2 poteaux et avec coffret encastré	364 169	411 511
Branchement souterrain	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 1 m, coffret sur socle existant	69 597	78 644
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 10 m, avec coffret sur socle	111 746	126 273
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 35 m, avec coffret sur socle	128 882	145 637
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN DOUBLE Ligne < 35 m, avec coffret sur socle	160 038	180 843
Déplacement de compteur & pose panneau	DEPLACEMENT D'UN COMPTEUR < 5m.	47 869	54 092
	DEPLACEMENT EN LIMITE DE PROPRIETE (M.O)	14 156	15 996
	POSE PANNEAU DE COMPTAGE	33 862	38 264
	DEPLACEMENT D'UN POTEAU	94 438	106 715
Changement de tension	PASSAGE TRIPHASE EN MONOPHASE Sans modification du branchement aérien ou souterrain	46 227	52 237
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement souterrain	45 335	51 229
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement aérien	82 347	93 052

### CONTACTS UTILES :

EDT INFOS CONSEILS : **40 86 77 86**  
 EDT DÉPANNAGE : **40 54 32 10**  
 Email : [clientele@edt.engie.com](mailto:clientele@edt.engie.com)  
[www.edt.pf](http://www.edt.pf)  
 **EDT ENGIE**



## TARIFS DE L'ÉNERGIE, DES BRANCHEMENTS ET AUTRES FRAIS LIÉS

### TAHITI NORD



ÉNERGIE EN BASSE TENSION		
ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif "Petits consommateurs" - (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : à 240 kWh/mois	17
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	35
Tarif "Classique" - usages domestiques	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	26
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	42
Tarif "Eclairage public"	Tranche unique	35,5
Tarif "Usage professionnel" BT et autres usages	Tranche unique	39,5
	≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	22
Tarif "Pré-paiement"	≤3,3 kVA de puissance souscrite	30,5
	≤6,6 kVA de puissance souscrite	40,5
DONT REDEVANCE		
Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75 XPF/kWh
PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE		
Tarif "Petits consommateurs"		
Prime d'abonnement = 263 XPF x kVA de puissance souscrite		
"Tarif Classique" BT - usages domestiques		
Prime d'abonnement = 445 XPF x kVA de puissance souscrite		
Autres tarifs BT - "Eclairage public", "Usage professionnel" et "Autres usages"		
Prime d'abonnement = 400 XPF x kVA de puissance souscrite		
TAXES		
Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	0% sur Redevance Transport TEP	
T.V.A.	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
	5% sur Avance Sur Consommation	

AVANCE SUR CONSOMMATION		
Tarif "Petits consommateurs"		
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite		
soit : 1 050 XPF x kVA de puissance souscrite		
Tarif "Classique" BT - usages domestiques		
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite		
soit : 1 050 XPF x kVA de puissance souscrite		
Autres Tarifs BT - "Usage professionnel", "Autres usages" et "Eclairage public"		
ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite		
soit : 2 100 XPF x kVA de puissance souscrite		P = 42,00

\*Prix unitaires HT de l'énergie, incluant la redevance transport TEP

Tarifs applicables à compter du 1er août 2020

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION		
ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
<b>Tous Usages MT Jour (07H00 à 21H00)</b>	Tranche unique	27,50
<b>Tous Usages MT Nuit (21H00 à 07H00)</b>	Tranche unique	24,00
DONT REDEVANCE		
Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75 XPF/kWh
PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE		
Prime d'abonnement = 1 672 XPF par kVA de puissance souscrite/Mois jusqu'à 200 KVA		
Prime d'abonnement = 1 355 XPF par kVA de puissance souscrite/Mois au-delà de 200 KVA		
TAXES		
Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	0% sur Redevance Transport TEP	
T.V.A.	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
	5% sur Avance Sur Consommation	
AVANCE SUR CONSOMMATION		
ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite		
soit : 4 200 XPF x kVA de puissance souscrite		P = 42,00

## BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	466
Frais de coupure pour impayés	7 350
Reconnexion immédiate	3 150
Frais de contrôle comptage	16 984
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	90 290

## BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	466
Frais de coupure pour impayés	7 350
Frais de contrôle comptage	16 984
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	Sur frais réels selon rapport de remise en conformité

Les frais de relance ci-dessus correspondent à la valeur d'un envoi en recommandé. Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les autres frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F_N = F_{N-1} * (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

**F<sub>N</sub>** = Frais de l'année N, après actualisation

**F<sub>N-1</sub>** = Frais de l'année N-1

**ISC** = évolution en pourcentage de l'indice « salaire et charges » publié par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

**PSD** = évolution en pourcentage de l'indice « Produits et Services Divers » publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1